

COMPTE RENDU VALANT PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 MAI 2021

Présents : Thierry LAGNEAU, Stéphane GARCIA, Sylviane FERRARO, Bernard RIGEADE, Pascale CHUDZIKIEWICZ, Christelle PEPIN, Raymond PETIT, Jacqueline DEVOS, Christian RIOU, Jean-François LAPORTE, Serge SOLER, Mireille PEREZ, Dominique ATTUEL, Magalie CHARMET, Thierry ROUX, Emmanuelle ROCA, Patricia COURTIER, Raphaël GUILLERMAIN, Virginie BARRA, Cyrille GAILLARD, Clément CAMBIER, Sylvie CORDIER, Vanessa ONIC, Cindy CLOP (absente à la délibération n°1, présente de la délibération n°2 à la délibération n°20), Jaouad MARBOH, Alexandra PIEDRA, Manon REIG, Maxence RAIMONT-PLA, Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, Gérard ENDERLIN

Excusés :

Absents :

Représentés par pouvoir : Dominique DESFOUR, Alain MILON, David BELLUCCI

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur Maxence RAIMONT-PLA

Les Conseillers formant la majorité des membres en exercice, conformément à l'article L. 2121-15 du CGCT, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Municipal, Monsieur Maxence RAIMONT-PLA ayant obtenu l'Unanimité des suffrages, a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

- Approbation du procès-verbal du 22 avril 2021
Adopté à l'unanimité

ADMINISTRATION GENERALE

1. COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE des décisions du Maire

Prend acte

2. CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Hélène TRINQUET se dit satisfaite de voir qu'un cahier des charges relatif à la redynamisation du centre-ville est en cours d'élaboration.

Monsieur le Maire lui répond que dès le début de son mandat il a lancé une étude avec la CCI à ce sujet. Aujourd'hui la signature de cette convention s'inscrit dans la continuité d'une démarche initiée il y a 10 ans.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention d'adhésion Petites Villes de Demain annexée à l'ordre du jour.
AUTORISE Monsieur le Maire à signer ladite convention

Adopté à l'unanimité

3. DENOMINATION DE LA VOIE VERTE ASSURANT LA LIAISON ENTRE LA GARE SNCF ET LA VIA RHONA

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination de « Voie des Papes »

Adopté à l'unanimité

FINANCES

4. CLOTURE DU BUDGET ANNEXE TRANSPORT URBAIN DE LA COMMUNE

Commission des Finances du 4 mai 2021

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

CLOTURE le budget annexe du Transport Urbain au 30 Juin 2021.

TRANSFERE les résultats de clôture des sections de fonctionnement et d'investissement du budget annexe du Transport Urbain au Budget Principal de la ville et les **CONSERVE** au budget principal de la ville.

Adopté à la majorité

3 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN)

5. MISE A DISPOSITION DES BIENS MEUBLES ET IMMEUBLES ET DE SUBVENTION A LA CCSC DANS LE CADRE DU TRANSFERT DE LA COMPETENCE MOBILITE

Commission des Finances du 4 mai 2021

Rapporteur : Virginie BARRA

Après en avoir délibéré,

APPROUVE les procès-verbaux de mise à disposition des biens meubles et immeubles et de subvention d'investissement liés à l'exercice de la compétence Mobilité joints en annexe de l'ordre du jour.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer lesdits procès-verbaux ainsi que tous documents utiles au transfert de la compétence Mobilité à la CCSC.

Adopté à l'unanimité

6. ATTRIBUTION DE COMPENSATION DEFINITIVE

Commission des Finances du 4 mai 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Après en avoir délibéré,

VALIDE le montant définitif de l'Attribution de compensation pour la ville de Sorgues fixé à 8 706 747 € à compter de l'exercice 2021.

Adopté à la majorité

3 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN)

7. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES SUR LES BUDGETS ANNEXES DE LA CUISINE CENTRALE, DE L'ASSAINISSEMENT ET DES POMPES FUNEBRES

Commission des Finances du 4 mai 2021

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Après en avoir délibéré,

ACCEPTE la création de provisions au titre du risque d'irrecouvrabilité de créances douteuses :

- d'un montant de 20 000 € sur le budget annexe de la Cuisine Centrale relative à des impayés de cantine.
- d'un montant de 5 779 € sur le budget annexe de l'Assainissement relative à des impayés sur des participations pour raccordement au réseau d'eaux usées.
- d'un montant de 406 € sur le budget annexe des Pompes Funèbres relative à des impayés sur des frais d'inhumation.

PRECISE que ces provisions seront constituées sur l'imputation 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciation des actifs circulants » des budgets annexes de la Cuisine Centrale, de l'Assainissement et des Pompes Funèbres 2021.

Adopté à l'unanimité

8. CREANCES ETEINTES BUDGET VILLE ET CUISINE CENTRALE

Commission des Finances du 4 mai 2021

Rapporteur : Maxence RAIMONT-PLA

Après en avoir délibéré,

VALIDE les créances éteintes listées ci-dessus pour un montant de 13 420,66 € sur le budget principal et 1 137,20 € sur le budget annexe de la cuisine centrale.

PRECISE que l'enregistrement de ces créances éteintes sera réalisé au compte 6542 « Créances éteintes » des budgets ville et cuisine centrale 2021.

Adopté à l'unanimité

9. AUTORISATIONS DE PROGRAMME / CREDITS DE PAIEMENT ET AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT / CREDITS DE PAIEMENT (AP/CP ET AE/CP)

Commission des Finances du 4 mai 2021

Rapporteur : Patricia COURTIER

Après en avoir délibéré,

MODIFIE les Autorisations de Programme (AP), les Autorisations d'Engagement (AE) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) telles que présentées dans les tableaux joints en annexe de l'ordre du jour.

ACTE :

- la création d'une autorisation de programme pour le marché de travaux unité fonctionnelle, grosses réparations et renouvellement des installations de chauffage, de climatisation et VMC pour un montant de 84 000,00 € réparti sur les exercices 2021 et 2022.
- l'augmentation de 30 000 € de l'autorisation d'engagement relative aux assurances de la ville à 580 000 € pour la période 2018-2021.
- la création d'une autorisation d'engagement pour le marché de carburant d'un montant de 45 000 € réparti sur les exercices 2021 et 2022.
- la création d'une autorisation d'engagement pour le marché de fournitures scolaires pour un montant de 71 000 € réparti sur les exercices 2021 et 2022.

Adopté à la majorité

3 abstentions (Hélène BACCHIOCCHI TRINQUET, David BELLUCCI, Gérard ENDERLIN)

10. GARANTIE D'EMPRUNT A LA SEM DE SORGUES : OPERATIONS MIREILLE ET L'ORME COURS DE LA REPUBLIQUE

Commission des Finances du 04 mai 2021

Rapporteur : Stéphane GARCIA

Hélène TRINQUET demande à Monsieur SOLER quelles sont les priorités de la SEM dans les travaux et dans quels délais vont se réaliser les projets.

Monsieur SOLER lui répond que la priorité se situe dans les travaux en cours en centre-ville (logements, magasins). S'agissant du garage Citroën, il concernera 14 logements et éventuellement des magasins ; s'agissant des délais, la SEM est dans l'attente de l'accord du service archéologique du département qui conditionnera le planning des travaux.

Après en avoir délibéré,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement du prêt d'un montant total de 818 888 € souscrit par la SEM de sorgues auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°122445 constitué de 4 lignes de prêt.

PRECISE que ledit contrat de prêt est joint en annexe de l'ordre du jour et fait partie intégrante de la délibération.

DIT que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

- La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la SEM de Sorgues dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la ville de Sorgues s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à la SEM de Sorgues pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

*Adopté à la majorité
1 ne prenant pas part au vote (Serge SOLER)*

11. DISPOSITIF FINANCIER DES SEJOURS EN CORSE ET A CASSIS ORGANISES DANS LE CADRE DE LA PROGRAMMATION DE L'ACCUEIL MUNICIPAL DES JEUNES (AMDJ)

Commission des Finances du 04 mai 2021

Rapporteur : Bernard RIGEADE

Après en avoir délibéré,

APPROUVE le dispositif financier des deux séjours ci-dessus exposé
AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant

Adopté à l'unanimité

URBANISME ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

12. ATTRIBUTION DE SUBVENTION A MME GERALDINE DUMONT DANS LE CADRE DE LA DYNAMISATION DES OPERATIONS DE RAVALEMENT DE FACADES DU CENTRE ANCIEN

Commission de l'Urbanisme et Aménagement du Territoire du 4 mai 2021

Rapporteur : Pascale CHUDZIKIEWICZ

Hélène TRINQUET demande si on ne pourrait pas compléter ce dispositif d'une aide à la revalorisation énergétique des bâtiments.

Monsieur le Maire lui répond que ce dispositif est mis en place par le département et que l'on s'inscrit dans une démarche complémentaire Etat/Département/Ville

Après en avoir délibéré,

ATTRIBUE à Mme Géraldine DUMONT une subvention d'un montant de 3 075 euros pour les travaux de ravalement de façade de l'immeuble situé 24 Rue Saint Roch, cadastré section DW n° 54.

DIT que la somme sera prélevée sur le budget de la Commune.

Adopté à l'unanimité

13. CITE DES GRIFFONS : ACQUISITION D'UN APPARTEMENT AUX CONSORTS GUYONNET

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'acquérir moyennant la somme totale de 17 775 €, l'appartement numéro 245 au 1^{er} étage du bâtiment I, de la Cité des Griffons à Sorgues appartenant aux conjoints GUYONNET, édifié sur les parcelles cadastrées section DV : 53, 47, 48 et BB 119, 24,

APPROUVE la promesse de vente concrétisant cet accord,

AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier,

DIT que cette opération bénéficie des dispositions de l'article 1042 du Code Général des Impôts,

DIT que la présente acquisition sera régularisée par acte authentique devant notaire,

DIT que la Commune se charge des frais liés et nécessaires à la régularisation de la présente,

DIT que la dépense est inscrite au budget de la Commune fonction 8242, nature 2138.

Adopté à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

14. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNELS MUNICIPAUX A TITRE PERMANENT ET A TEMPS NON COMPLET AUPRES D'UNE ASSOCIATION DE LA VILLE DE SORGUES

Rapporteur : Christelle PEPIN

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition du C.A.S.E.V. d'un agent de catégorie B.

Prend acte

15. DELIBERATION AUTORISANT LA CREATION DE PLUSIEURS CONTRATS NON PERMANENTS (EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 1°) DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 : CONTRAT D'UNE DUREE MAXIMALE DE 12 MOIS COMPTE TENU DES RENOUVELLEMENTS PENDANT UNE MEME PERIODE DE 18 MOIS CONSECUTIFS)

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de créer les emplois non permanents tels que présentés ci-dessus.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

16. CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL AUPRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SORGUES DU COMTAT

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la mise à disposition auprès de la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat de 3 agents de la ville de Sorgues aux conditions exposées dans la délibération,

DECIDE d'autoriser la prise en charge partielle de ces mises à disposition comme présentée dans la délibération.

Prend acte

17. MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS THEORIQUES DU PERSONNEL COMMUNAL

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

DECIDE de modifier le tableau des effectifs du personnel communal par la diminution du pourcentage du poste actuellement occupé :

D'un poste d'attaché principal à temps complet vers un poste d'attaché principal à temps non complet 70 %.
Et du poste de détachement de directeur général adjoint des services à temps complet vers un poste de directeur général adjoint des services à temps non complet 70 %.

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de postes créés seront inscrits au budget aux chapitres et articles prévus à cet effet.

Adopté à l'unanimité

DIVERS

18. MOTION DE SOUTIEN AU STATUT DES SAPEURS-POMPIERS VOLONTAIRES

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion de soutien au statut des Sapeurs-Pompiers Volontaires

Adopté à l'unanimité

19. CITE LES GRIFFONS : ECHANGE SANS SOULTE DE BIENS DE LA COPROPRIETE LES GRIFFONS

Rapporteur : Thierry LAGNEAU

Point ajouté lors de la séance

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver la promesse d'échange de bien sans soulte entre les consorts SAADANE et la commune de Sorgues, selon les modalités mentionnées dans la délibération,

DIT QUE les frais liés à la régularisation de cet échange seront à la charge de la Commune,

DIT QUE cette opération bénéficie des dispositions de l'article L1042 du Code Général des Impôts,

DIT QUE le présent échange sera régularisé par acte authentique devant notaire,

HABILITE Monsieur le Maire à signer toutes pièces relatives à ce dossier et à accomplir toutes les démarches administratives nécessaires.

Adopté à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- 1) Monsieur le Maire fait un point sur la sécurité dans les quartiers, notamment Générat. Il indique avoir pris en compte la problématique et être en relation étroite et répétée avec les forces de sécurité, le Préfet et les bailleurs sociaux. L'objectif est de se réapproprier les quartiers, avec un renfort temporaire de 60 personnels détachés (gendarmerie).
- 2) Hélène TRINQUET signale que suite à son intervention concernant les dépôts sauvages au foyer AVEAT, à ce jour rien n'a changé.
Monsieur le Maire lui répond que du fait de la présence d'amiante sur ce chantier, l'intervention est retardée.
Madame FERRARO précise qu'elle vient de signer le bon de commande pour la démolition des trois bâtiments restants.
- 3) Suite à un courrier du Maire en réponse à la demande effectuée lors de la dernière séance du Conseil Municipal, Madame TRINQUET revient sur la création de la commission communale d'accessibilité.
Monsieur le Maire lui répond qu'au-delà de toute commission, l'important est ce que l'on met en œuvre pour faciliter le quotidien des personnes handicapées. S'agissant des bâtiments, lors de chaque chantier les problématiques d'accessibilité sont prises en compte. S'agissant des voiries, un travail régulier est fait.



Sorgues, le 26/05/21
Le Maire

Thierry LAGNEAU